Nations Unies A/63/296

Assemblée générale

Distr. générale
18 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 52 b) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable

Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un examen approfondi des mesures prises par le système des Nations Unies, la communauté internationale et les petits États insulaires en développement pour traduire sur le plan opérationnel la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. On y trouvera aussi un récapitulatif des travaux entrepris à l'occasion de la journée d'examen consacrée aux petits États insulaires en développement, dans le cadre de la seizième session de la Commission du développement durable. Le rapport expose en outre ce qui a été fait dernièrement pour intégrer la Stratégie de Maurice aux plans de développement durable de ces États.

* A/63/150 et Corr.1.

08-46345 (F) 120908 120908

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	4
	A. Examen thématique par la Commission du développement durable	4
	B. Appui du Secrétariat	8
	C. Collaboration du sytème des Nations Unies	10
	D. Mesures prises aux plans régional et national	13
	E. Appui international	19
III.	Conclusions et recommandations	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/191, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement[1] et a demandé instamment aux gouvernements et à toutes les organisations internationales et régionales concernées, aux fonds, programmes, institutions spécialisées et commissions régionales des Nations Unies, aux institutions financières internationales, au Fonds pour l'environnement mondial, ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales et aux grands groupes, d'agir sans tarder pour assurer l'application effective et le suivi de la Déclaration de Maurice[2] et de la Stratégie de Maurice[3], y compris l'exécution plus poussée de projets et programmes concrets.

2. L'Assemblée a appelé la communauté internationale à appuyer davantage les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour s'adapter aux conséquences néfastes du changement climatique, notamment en trouvant pour eux des sources de financement, en renforçant leurs capacités et en leur transférant des technologies, et à renforcer son appui à l'exécution du programme de travail sur la diversité biologique insulaire[4], adopté en 2006 par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa huitième réunion.

3. Elle a demandé également aux organismes des Nations Unies de veiller à intégrer la Stratégie de Maurice dans leur programme de travail et a prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que le Groupe des petits États insulaires en développement soit doté sans retard et de façon durable d'un effectif suffisant.

4. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description des progrès obtenus dans la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, comme demandé dans la résolution 62/191. Les organismes compétents des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ont été consultés pour l'établissement du rapport, de même que les organisations intergouvernementales régionales de petits États insulaires en développement, la société civile et les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. On trouve également dans le présent rapport un compte rendu de la réunion d'une journée tenue par la Commission du développement durable à l'intention des petits États insulaires en développement à sa seizième session.

---

[1] *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

[2] *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

[3] Ibid., annexe II.

[4] UNEP/CBD/COP/8/31, annexe I, décision VIII/I, annexe.

II. Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

A. Examen thématique par la Commission du développement durable

5. À sa treizième session, la Commission du développement durable a décidé de consacrer une journée de ses sessions d'examen (tous les deux ans) à l'évaluation de l'application de la Stratégie de Maurice en axant ses travaux sur le module thématique de l'année. Le deuxième examen de ce type a eu lieu en mai 2008, à la seizième session de la Commission, et a porté sur les progrès accomplis et les défis et problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement sur la voie du développement durable, l'accent ayant été mis sur des questions telles que la sécheresse, la désertification, la mise en valeur durable des terres, le développement rural et l'agriculture.

6. L'examen du module thématique a été sous-tendu par un rapport établi par le Secrétaire général à l'intention de la Commission (E/CN.17/2008/9) qui approfondissait les liens existant entre la terre, l'agriculture, le développement rural, la sécheresse et la désertification dans les petits États insulaires en développement, compte tenu de la faiblesse de la superficie de ces pays, de la modestie de leurs ressources foncières et de leurs ressources naturelles et de la fragilité de leurs écosystèmes terrestres et côtiers. On a pris en considération dans ledit rapport les problèmes que pose la gestion durable des terres dans les petits États insulaires en développement et on les a envisagés sous l'angle du développement rural et de l'agriculture et de la vulnérabilité structurelle et environnementale de ces États, sachant qu'ils sont aggravés par les répercussions des changements climatiques et de la montée du niveau de la mer, les catastrophes naturelles, l'urbanisation et la mondialisation.

7. Les petits États insulaires en développement ont profité de l'occasion pour souligner l'importance qu'il y avait à examiner régulièrement le Programme d'action et à insister sur sa mise en œuvre. Ils ont réaffirmé que la Commission avait mandat pour procéder à cet examen. Ils ont souligné qu'il importait de réserver une journée entière à l'étude de leur situation à l'occasion des sessions d'examen de la Commission.

8. La mise en œuvre du Programme d'action et de la Stratégie de Maurice a été examinée à l'occasion d'un débat général, et des préoccupations ont été exprimées au sujet de la lenteur des progrès accomplis. On a noté que les petits États insulaires en développement avaient quelque peu progressé aux niveaux national et régional puisqu'ils avaient renforcé leurs capacités institutionnelles en matière de développement durable, formulé des stratégies et des plans d'action et engagé des réformes, mais que beaucoup continuaient à rencontrer des obstacles liés à la modestie de leurs ressources techniques, financières et humaines.

9. Les questions thématiques retenues par la Commission ont été abordées dans le cadre de réunions-débats. Les participants ont profité de l'occasion offerte par la journée consacrée aux petits États insulaires en développement pour définir les questions sous un angle propre à ces pays. Ils ont décrit les petits États insulaires en développement comme ayant pour la plupart des territoires modestes, des ressources en eau douce limitées, des sols de fertilité variable, une diversité génétique fragile et

un climat à prédominance océanique. L'ensemble de ces facteurs a pour effet d'accentuer la sécheresse et la désertification, notamment dans les atolls qui connaissent parfois une érosion naturelle très élevée et un fort ruissellement en raison de leur faible superficie. Les représentants des petits États insulaires en développement du Pacifique ont approuvé le tableau qui avait été ainsi brossé, notant la gravité de la sécheresse dans leur région et ses conséquences néfastes sur le développement durable.

10. Les délégations ont également souligné à quel point les petits États insulaires en développement étaient vulnérables, notant les effets cumulatifs des changements climatiques, tels que la montée du niveau de la mer, le blanchissement du corail en raison du réchauffement des mers, les menaces croissantes sur l'approvisionnement en eau douce, la propagation d'espèces étrangères envahissantes et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des cyclones, ouragans et autres phénomènes climatiques extrêmes. L'on a abordé la question de l'adoption de stratégies efficaces de gestion des terres afin de limiter la pression qui pèse sur des ressources foncières limitées dans les petits États insulaires en développement, grâce à la mise en valeur des ressources humaines, au renforcement des capacités institutionnelles et aux changements à apporter à la gestion des bassins versants, des zones côtières et des terres.

11. Les participants se sont penchés sur l'érosion des sols que provoquaient les espèces envahissantes dans l'ensemble des petits États insulaires en développement. Ils ont noté que la flore à croissance rapide et très gourmande en eau aggravait l'érosion, la sécheresse et la désertification puisqu'elle supplantait les espèces endémiques et épuisait le sol et les ressources en eau. Les espèces animales étrangères à la région, telles que rats et serpents, avaient également de lourdes conséquences économiques. Non seulement elles menaçaient la biodiversité endémique mais elles provoquaient aussi des millions de dollars de dégâts du fait qu'elles endommageaient l'infrastructure de télécommunication, saccageaient les récoltes et nuisaient au tourisme. De nombreux petits États insulaires en développement se dotaient de stratégies afin d'empêcher l'introduction d'espèces envahissantes et d'éliminer celles-ci.

12. Il a été dit que dans la quasi-totalité des petits États insulaires en développement, la population quittait les îles et les zones les plus reculées pour s'installer en zones urbaines. Les intervenants ont expliqué comment ces tendances démographiques étaient liées à la transformation des bassins versants et au développement urbain et accentuaient la dégradation des sols et des zones côtières et marines. Cela était d'autant plus vrai lorsque, faute de moyens, de textes de loi et de mécanismes d'exécution, les municipalités avaient du mal à faire face à la demande croissante concernant les logements, le plan d'occupation des sols et les services. Les délégations ont également souligné les problèmes de développement posés par l'urbanisation dans les petits États insulaires en développement mais aussi dans d'autres pays en développement.

13. Le débat a porté sur l'agrotourisme et un ensemble de créneaux propices au développement de l'industrie rurale. On a souligné que le tourisme était un secteur prometteur qui fournissait directement des revenus aux populations rurales et contribuait à revitaliser l'agriculture et le développement rural, à renforcer la sécurité alimentaire et à promouvoir la prospérité des collectivités rurales. Les partenaires des pays développés et en développement ont cité des exemples de

projets d'agrotourisme qui ont donné de bons résultats et ont appelé l'attention sur les bénéfices qu'en retiraient d'autres secteurs. Parmi les avantages décrits figuraient la mise au point de produits novateurs et l'exploitation de nouveaux créneaux.

14. On a également appelé l'attention sur le fait que la diversification de l'agriculture élargissait le secteur des exportations des petits États insulaires en développement, traditionnellement limité, et pouvait mieux protéger les milieux ruraux contre les effets des crises économiques et des catastrophes naturelles. Les délégations ont réaffirmé leur appui aux petits États insulaires en développement sur ce plan et ont proposé de mettre en commun les pratiques qui avaient donné de bons résultats, les enseignements tirés de l'expérience et la technologie, sans compter des ressources financières et autres. Certains intervenants ont également souhaité que l'on tire davantage parti de l'écotourisme pour stimuler le développement des zones rurales et veiller à ce que les activités de développement privilégient la continuité culturelle. On a également souligné que la gestion durable des pêches, des forêts, de l'agriculture et des ressources en eau douce était cruciale si l'on voulait améliorer la sécurité et l'approvisionnement alimentaires.

15. Presque toutes les délégations ont insisté sur la gravité des conséquences qu'avaient les changements climatiques et la montée du niveau de la mer non seulement sur la sécheresse, la désertification et la gestion des terres mais également sur l'ensemble du développement durable des petits États insulaires en développement. De nombreux participants ont souligné que le réchauffement de la planète allait intensifier les sécheresses et les incendies, entraîner des tempêtes plus dévastatrices et des glissements de terrain et accentuer l'érosion. On s'attend à ce que le réchauffement des mers accélère le blanchissement du corail et multiplie la prolifération des algues toxiques. Les participants ont dit que les populations allaient inévitablement quitter les zones de faible élévation et les îles reculées et que cela avait déjà une incidence sur la planification. De nombreux participants ont donc plaidé en faveur de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion des sols, des bassins versants et des zones côtières. Certains pays ont fait valoir que le reboisement, la mise en valeur viable des terres, l'occupation des sols et d'autres mesures rationnelles pouvaient également renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques. Plusieurs intervenants ont demandé une augmentation des activités d'assistance.

16. Constatant qu'un développement rural réussi était étroitement lié à la gouvernance, les délégations ont estimé qu'il fallait que certains pays commencent par ménager un meilleur accès à l'eau potable et à l'énergie et par garantir la sécurité alimentaire. Les intervenants ont souligné à quel point il était crucial de relier les programmes et politiques aux échelons local, national et international et de multiplier les interventions et activités de mise en œuvre. On a noté qu'une démarche partant de la base était primordiale si l'on voulait améliorer les conditions de vie en milieu rural, que la responsabilité concernant les résultats devait être partagée et la prise en mains des activités de développement par les populations devait être encouragée. Comme elles disposent de peu d'options de développement durable, les populations rurales des petits États insulaires en développement ont besoin de devenir plus autonomes, d'être associées aux activités d'évaluation et d'être formées afin d'être mieux à même de se prendre en charge. Les délégations ont noté que la gestion viable des ressources naturelles, le respect des cultures et des régimes fonciers et l'autonomisation des femmes et des jeunes étaient des éléments

cruciaux des stratégies de développement rural dans les petits États insulaires en développement. On a insisté sur le fait qu'une bonne politique était une politique qui prenait en considération les priorités des populations rurales.

17. De nombreuses délégations ont souligné la pertinence de la réunion-débat eu égard à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement face à l'augmentation du cours des denrées alimentaires et de l'énergie. On a noté que, associées à l'augmentation des cours sur les marchés mondiaux, la dégradation des terres et la baisse des rendements agricoles qui en résultait pouvaient véritablement empêcher les pays d'atteindre nombre de leurs objectifs de développement. On a dit que ces pays ne pourraient à eux seuls renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles, techniques et financières pour endiguer les pertes, voire pour faire face à une crise, sur le plan de la sécurité humaine et économique. Nombre d'intervenants ont rappelé le fort recul subi récemment par l'aide publique au développement et d'autres ressources offertes aux petits États insulaires en développement, tandis que certains partenaires de développement ont réaffirmé leur soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Certains participants ont également souhaité l'instauration d'un régime de commerce équitable qui prendrait en considération les besoins propres aux petits États insulaires en développement.

18. Des intervenants ont souligné que la coopération entre les différentes parties prenantes facilitait le développement durable des petits États insulaires en développement. On a estimé que les partenariats internationaux, notamment les partenariats entre les secteurs public et privé et la coopération Sud-Sud, concouraient à la mobilisation des ressources en faveur de ces pays.

19. Les participants ont tout particulièrement apprécié l'occasion qu'offrait la journée consacrée aux petits États insulaires en développement puisqu'elle permettait d'examiner, sous l'angle du module thématique, les progrès accomplis et les obstacles auxquels se heurtaient encore ces pays. Ils ont noté les efforts faits par les petits États insulaires en développement et leur volonté de prendre des mesures novatrices et se sont engagés à continuer à appuyer le développement durable de ces pays. Ils ont souligné qu'il fallait renforcer le Groupe des petits États insulaires en développement au sein du Secrétariat, en application des résolutions de l'Assemblée générale, en vue d'étayer la mise en œuvre du Programme d'action et de la Stratégie de Maurice.

20. Soucieux de faire connaître la diversité des produits issus de l'agriculture et des entreprises rurales des petits États insulaires en développement, le Groupe des petits États insulaires en développement a organisé une exposition sur l'industrie agroalimentaire à l'occasion de la journée consacrée aux petits États insulaires en développement et a bénéficié pour ce faire de l'aide d'organisations intergouvernementales régionales de petits États insulaires en développement et d'un appui généreux du Gouvernement irlandais.

21. L'exposition a été inaugurée par le Président de l'Alliance des petits États insulaires et le Gouvernement irlandais. Elle a permis de donner un coup de projecteur sur les aliments, les boissons, l'art, l'artisanat et les produits autochtones proposés par les entreprises établies en milieu rural et a montré comment on pouvait se servir de la culture pour sensibiliser le public tout en soulignant l'importance qu'il y avait à gérer les ressources naturelles de façon viable. La créativité et le potentiel des industries agroalimentaires et des entreprises artisanales et culturelles ont été mis en évidence avec un ensemble de produits représentatifs des petits États

insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, des Caraïbes et du Pacifique : produits issus de l'agriculture et de la pêche, sucre, rhum, conserves, aliments séchés, conserves de poisson, œuvres d'art, céramiques, poteries, vannerie, articles en cuir, bijoux et métaux travaillés, remèdes à base d'herbes et de produits naturels, objets en bois et mobilier.

22. Plusieurs manifestations parallèles et manifestations conjointes ont également été organisées. Le Secrétariat du Commonwealth a lancé des publications intitulées *Sustainable Development of Small States: Issues, Challenges and Prospects* et *Small States Economic Review and Basic Statistics Volume 12* et a présenté à cette occasion des exposés consacrés au renforcement des capacités d'adaptation des petits pays, au financement du développement durable et à la planification du développement durable à l'échelon national.

23. Le Groupe des petits États insulaires en développement, en coopération avec la Sea Level Rise Foundation, a demandé à des représentants de petits États insulaires en développement réunis dans le cadre d'une manifestation parallèle de se pencher sur les liens existant entre les changements climatiques et la montée de l'insécurité alimentaire dans le monde et sur les conséquences que cela aurait pour ces pays. La manifestation était consacrée aux conséquences de l'augmentation des cours de l'énergie et des denrées alimentaires et à celles des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer sur la capacité de production alimentaire des petits États insulaires en développement. Elle a également été l'occasion de revenir sur certains points abordés lors de la réunion ministérielle de 2005, notamment la nécessité de renforcer les programmes régionaux consacrés à la sécurité alimentaire, le renforcement des capacités, l'intégration de la gestion des risques liés aux catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques agricoles et les politiques de pêche, et l'amélioration des résultats de l'agriculture et des activités agricoles grâce à la promotion des agroentreprises. Un exposé a également été consacré aux politiques foncières et à l'administration et à la gestion foncières, et l'accent a été mis sur l'importance qu'il y avait pour les pays à se doter d'une infrastructure de données géospatiales et à faire usage de la technologie dans le cadre de l'administration et de la gestion viable des terres. Les manifestations conjointes sur l'utilisation des nouvelles technologies aux fins du développement durable des petits États insulaires en développement et l'instauration de partenariats créatifs en vue de renforcer le développement durable et la conservation des ressources ont bénéficié d'une participation élevée.

B. Appui du Secrétariat

24. Le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales continue à faciliter la coordination de la mise en œuvre des programmes concernant ces pays dans l'ensemble du système et à leur assurer une assistance de fond et des services consultatifs pour faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Le Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement a tenu plusieurs réunions pour promouvoir une approche plus coordonnée et une meilleure information dans la mise en œuvre de la Stratégie par les organismes du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en développement et d'autres partenaires.

25. On continue de préparer la remise à niveau dynamique et l'expansion du site Web du Groupe, le SIDSNet. Le site a été entièrement transféré sur les serveurs du Département. Un site de deuxième génération est en cours de développement. SIDSNet avait été conçu pour développer considérablement l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication dans les petits États insulaires en développement afin de mieux faire connaître au monde entier les problèmes que ces pays affrontent en raison de leur vulnérabilité économique et environnementale. SIDSNet a cherché à faciliter des contacts réguliers entre les petits États insulaires en développement des trois régions, à renforcer les échanges interrégionaux et à faciliter la recherche et la collecte de données ainsi que le partage d'informations sur les pratiques optimales dans des domaines d'intervention prioritaires tels que la gestion de l'environnement, le développement des microentreprises, la santé, l'éducation et la formation professionnelle, la lutte contre les changements climatiques, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et la gestion de l'activité touristique. La nouvelle version du site Web devrait proposer davantage de services aux petits États insulaires en développement et à la communauté internationale dans son ensemble.

26. La Division du développement durable, qui est rattachée au Département des affaires économiques et sociales, a continué de fournir une assistance aux 14 petits États insulaires en développement du Pacifique dans le domaine du renforcement des capacités et du développement institutionnel, en contribuant à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable. Depuis son lancement, le projet a facilité l'examen des stratégies nationales et sectorielles de développement; l'échange élargi de données d'expérience sur la stratégie d'élaboration des politiques et l'approche participative de la prise de décisions et, enfin, l'établissement de consensus entre les petits États insulaires en développement du Pacifique sur l'application la plus appropriée des Directives de l'ONU pour la formulation de stratégies nationales de développement durable. La Division a aussi contribué à aider les États du Pacifique à élaborer des stratégies nationales de développement durable, ou ce qui en tient lieu, et à aider les pays qui avaient déjà élaboré de telles stratégies à les améliorer et les renforcer.

27. La Division propose de poursuivre en 2008-2009 l'organisation, en collaboration avec le centre sous-régional pacifique du PNUD et du bureau sous-régional de la CESAP à Fidji, de trois ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités en vue de définir les spécificités des sous-régions et d'axer l'action sur les modalités pratiques de prise en compte des préoccupations relatives au développement durable dans la planification nationale, notamment en ce qui concerne la cohérence avec les engagements pris dans la Stratégie de Maurice, le Plan pour le Pacifique et les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est proposé que les ateliers s'adressent aux interlocuteurs nationaux dans les ministères de la planification ainsi qu'aux représentants d'autres ministères clefs concernés. Dans le cadre du projet, on continuera également à apporter un appui aux activités inscrites au titre de la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable.

28. La Division a aussi organisé un atelier sur l'assainissement dans les Caraïbes intitulé « Intégration de politiques d'assainissement dans les plans nationaux de développement de la région des Caraïbes », qui s'est tenu en avril 2008 en Jamaïque. Cet atelier, qui a réuni des ministres, des professionnels d'institutions du secteur, des scientifiques, des membres de la société civile, des organisations non

gouvernementales, des organismes donateurs, des organismes de développement et le secteur privé, s'est penché sur la gestion durable des eaux usées et l'intégration des questions concernant l'assainissement dans le développement physique des pays de la région.

C. Collaboration du système des Nations Unies

29. Œuvrant de concert avec les commissions régionales, les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies ont continué d'appuyer activement la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, notamment en prenant part aux travaux du groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement.

30. La mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire issu de la Convention sur la diversité biologique continue de contribuer considérablement à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, notamment dans les domaines de la lutte contre l'invasion d'espèces allogènes, la protection et l'utilisation efficace des savoirs traditionnels et le renforcement des capacités de protection de la biodiversité insulaire.

31. En 2007, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a créé un nouveau site Web sur la biodiversité insulaire (www.cbd.int/island). Il a également diffusé une publication spéciale sur les îles intitulée *The Wealth of Islands: A Global Call for Conservation*, qui vise à sensibiliser davantage le public à la nécessité de la protection de la biodiversité insulaire.

32. Le secrétariat de la Convention a également participé au comité directeur de la conférence internationale qui s'est tenue en juillet 2008 à la Réunion sur le thème « L'Union européenne et l'Outre-mer : stratégies de lutte contre les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité ». Cette conférence est la première étape d'une initiative qui vise à renforcer les actions relatives à l'évaluation des changements climatiques, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, à la protection de la biodiversité et à la gestion de l'écosystème de l'Outre-mer, essentiellement des îles, qui abrite une part importante de la biodiversité globale. Les participants à la conférence ont proposé de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes d'action destinés à renforcer la coopération régionale avec les petits États insulaires en développement et d'autres États insulaires, notamment dans le cadre du Partenariat mondial pour les îles.

33. Le secrétariat de la Convention a continué d'apporter un appui au Partenariat mondial pour les îles. Il a notamment accueilli ses pages Web (www.cbd.int/island/glispa.shtml) et coorganisé des manifestations tenues en marge des réunions de la Convention. En septembre 2007, le secrétariat a coprésidé la réunion sur la stratégie du Partenariat, qui a adopté le projet de plan stratégique du Partenariat pour la période 2008-2010. Il a également participé à la manifestation de haut niveau du Partenariat au cours de laquelle ont été annoncés des engagements de dépenses importants pour la protection future des îles pour un montant dépassant 20 millions de dollars.

34. En outre, les Bahamas ont présenté le « Caribbean Challenge », un engagement historique prononcé par ce pays, la République dominicaine, Grenade, la Jamaïque et Saint-Vincent-et-les Grenadines en vue de protéger près de 3 millions

d'hectares d'habitat marin au cours des quatre prochaines années. Cette initiative complète les engagements pris dans d'autres régions, notamment le « Micronesia Challenge », par lequel cinq pays et territoires micronésiens se sont engagés à protéger au moins 30 % des ressources côtières et 20 % des ressources terrestres d'ici à 2020; l'accord signé entre l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, les Îles Salomon, Timor-Leste et la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour collaborer à la protection de la diversité corallienne dans le Triangle de corail; l'engagement pris par Fidji de créer dans 30 % de ses zones côtières et zones en mer un réseau de zones protégées d'ici à 2020; et, enfin, le lancement par Kiribati de la zone protégée des îles Phoenix, la troisième dans le monde par la superficie.

35. On notera également le lancement de la Fondation de l'élévation du niveau de la mer, qui mettra des ressources et des compétences au service des petits États insulaires en développement et des autres régions de faible altitude afin de les aider à s'adapter face aux risques posés par les changements climatiques.

36. Le Programme de l'environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a activement favorisé l'adhésion au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres se rapportant à la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, ainsi que sa ratification. Le Programme de l'environnement des Caraïbes, en collaboration avec le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres du PNUE, a aussi contribué à faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux de prévention de la pollution due à des sources et activités terrestres.

37. L'Organisation maritime internationale (OMI), le Groupe régional de coordination des Caraïbes du PNUE et le Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine dans la région des Caraïbes ont organisé cinq séminaires sur la prévention de la pollution à Sainte-Lucie, la Barbade, Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis et Antigua-et-Barbuda sur la ratification et la mise en œuvre de l'annexe V de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. Le Programme de l'environnement des Caraïbes a également appuyé la tenue d'un atelier sur l'élaboration d'un mécanisme régional de coopération pour l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.

38. Le projet intitulé « Intégration de la gestion des bassins versants et des zones littorales dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes », financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), appuie les réformes législatives et politiques dans les États insulaires, le renforcement des capacités de mise en œuvre de ces réformes et les projets expérimentaux exécutés dans les pays. La plupart de ces projets ont montré de quelle manière la réduction des polluants permettait de faire face au problème de la rareté de l'eau et d'améliorer la qualité de l'environnement marin et des ressources côtières. Plusieurs études ont été menées pour aider les pays à mettre en œuvre le projet financé par le FEM.

39. Des actions de surveillance et d'évaluation des récifs coralliens ont été conduites par des antennes sous-régionales dans l'ensemble des Caraïbes et un instrument d'évaluation économique des récifs coralliens a été élaboré en collaboration avec le World Resource Institute. L'année 2008 ayant été déclarée Année internationale des récifs, le Programme de l'environnement des Caraïbes a réuni les responsables de la gestion des récifs coralliens et les organisations

concernées pour contribuer à la préparation de la célébration de l'Année dans les Caraïbes et pour recueillir l'avis des responsables sur les besoins en matière de recherche dans la perspective du onzième symposium de l'International Coral Reef Society de juillet 2008.

40. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a apporté sa contribution dans la gestion et la protection des ressources aquatiques, l'utilisation et la commercialisation des produits de la pêche et l'élaboration de politiques de la pêche. L'accent a été mis sur la promotion d'une gestion responsable du secteur des pêches aux niveaux mondial, régional et national; la promotion de la contribution de la pêche et de l'aquaculture responsables à la production et à la sécurité alimentaires dans le monde et la surveillance et l'analyse stratégique de la pêche dans le monde, la priorité étant donnée à la mise en place de bases de données et à l'analyse de l'information.

41. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a intensifié sa campagne en faveur des petits États insulaires en développement. Il a également mobilisé des ressources avec le Gouvernement turc dans le but de préparer un rapport sur le renforcement de la connectivité dans le Pacifique. Le rapport sera élaboré en collaboration avec la CESAP, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD et le secrétariat du Forum du Pacifique Sud. Le rapport a été approuvé par les ministres des îles du Pacifique et a été récemment lancé par la CESAP en Asie et dans le Pacifique.

42. Le premier pool multinational d'assurance contre les catastrophes, le Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility, a été créé par la Banque mondiale en 2007. Ce mécanisme mettra immédiatement à la disposition des gouvernements des pays des Caraïbes qui y participent des fonds en cas de catastrophe naturelle. Seize pays ont contracté des assurances contre les catastrophes naturelles auprès de ce mécanisme pour la saison 2007-2008.

43. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'est employée à renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans la région des Caraïbes en conduisant une étude sur les problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Les conclusions de l'étude ont considérablement facilité l'évaluation des besoins nécessaires à la bonne exécution de la Stratégie dans la région.

44. Des progrès considérables ont aussi été accomplis dans la mise en place du mécanisme régional de coordination pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie dans la région. Le mécanisme est composé d'un conseil intergouvernemental, d'un comité technique consultatif, d'un mécanisme national de coordination et d'un secrétariat. Le comité technique consultatif a tenu sa première réunion en avril 2008 en vue d'élaborer le programme de travail des deux prochaines années. Il a défini les grands domaines d'intervention, notamment le renforcement institutionnel et des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement, de la diffusion de l'information, de l'amélioration et de la collecte des données et des pratiques optimales. Il s'attachera à préparer les documents de base et à créer une plate-forme technique pour le recueil et le partage de l'information.

45. Les domaines d'intervention stratégiques en appui à l'action de développement des petits États insulaires en développement portent également sur les partenariats régionaux pour la gestion durable des déchets. Il faudra à cet égard apporter un appui technique et financier aux pays membres, de sorte qu'ils puissent honorer les engagements qu'ils ont pris au titre des accords environnementaux qu'ils ont signés, tels que la Convention de Bâle et le Protocole à la Convention de Carthagène relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes. L'élaboration d'une politique régionale de l'eau et de l'assainissement suppose de mettre en place une approche régionale de gestion des ressources en eau douce. La surveillance de l'impact du tourisme sur l'environnement est un autre domaine d'intervention important, dans lequel l'accent sera mis, en collaboration avec l'Organisation du tourisme aux Caraïbes et l'Association des États des Caraïbes, sur l'élaboration de stratégies pour déterminer les capacités limites de l'environnement et l'impact actuel du tourisme sur les environnements marin, côtier et terrestre.

46. Le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique a apporté un appui à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. En 2007, il a élaboré une étude sur le processus de planification dans trois pays du groupe des pays les moins avancés, les Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu, dans le but de vérifier sa conformité aux principes régissant les stratégies nationales de développement durable. La CESAP propose de collaborer avec les organisations sous-régionales pour apporter un appui plus important à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable.

D. Mesures prises aux plans régional et national

47. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a achevé en février 2008 l'élaboration d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre du Plan-cadre d'action des îles du Pacifique face aux changements climatiques pour 2006-2015, adopté par les États membres du Forum en 2005. On compte que ce plan relancera l'adoption de mesures d'adaptation face aux changements climatiques et permettra de mobiliser de nouveaux appuis techniques et financiers.

48. Avec l'aide d'experts régionaux et du Conseil des organisations régionales du Pacifique, le secrétariat du Forum a aussi préparé une étude préliminaire de l'impact économique des changements climatiques sur la région. La nécessité d'intégrer le facteur changements climatiques dans toutes les actions au service du développement durable étant désormais reconnue, le secrétariat du Forum a lancé, avec d'autres organisations membres du Conseil, une campagne en ce sens. Un programme d'intégration de ce facteur à l'échelle des organisations du Conseil a été adopté, qui prévoit une répartition des rôles et responsabilités, un budget indicatif et un calendrier d'exécution pour la période 2008-2010.

49. Des plans d'action nationaux sont en cours d'élaboration et d'exécution, parallèlement à l'effort qui est fait pour intégrer les changements climatiques dans les plans nationaux de développement sur la base du Plan-cadre d'action des îles du Pacifique face aux changements climatiques et de son plan de mise en œuvre. Un atelier sur l'intégration de la perspective écologique organisé en février 2008 a

permis d'étudier la question de l'intégration des changements climatiques dans les plans nationaux de développement.

50. Les membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique sont saisis de projets de directives en la matière. Des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques à financer par le Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial ont été mis au point pour Kiribati, le Samoa, les Tuvalu et le Vanuatu. Le Fonds pour l'environnement mondial a approuvé l'élaboration de fiches d'identification de projet aux fins de l'exécution des programmes d'action des Tuvalu, des Îles Salomon, de Kiribati et du Samoa. L'élargissement de ces facilités aux États insulaires du Pacifique qui n'appartiennent pas à la catégorie des pays les moins avancés a été demandé.

51. Le programme Pacific Alliance for Stability, approuvé par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial en avril 2008, dispose d'une enveloppe de 98,6 millions de dollars pour le Pacifique pour les quatre prochaines années, dont 30,4 millions de dollars pour l'adaptation aux changements climatiques et 14,7 millions de dollars pour les mesures d'atténuation de leurs effets. Le « projet d'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique », approuvé par ce programme dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial, constitue une initiative régionale majeure dans ce domaine et l'un des rares projets dans le monde à être financé par le Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial. À sa session d'avril, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial a approuvé la fiche de lancement du projet, qui met 13,1 millions de dollars à la disposition de la région pour l'adaptation aux changements climatiques. L'objectif du projet est de renforcer la résilience d'un certain nombre de grandes activités de développement des îles du Pacifique face aux effets négatifs des changements climatiques. Treize pays insulaires du Pacifique doivent participer à ce projet.

52. Le projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre des îles du Pacifique grâce aux énergies renouvelables est un projet quinquennal financé par le Fonds pour l'environnement mondial qui a été lancé en 2007 et auquel participent 11 pays. Il vise à surmonter les obstacles techniques, institutionnels, financiers, commerciaux, politiques et dus à l'indifférence ou à l'ignorance qui freinent le déploiement productif et à grande échelle des techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans les pays insulaires du Pacifique. Il a pour objectif de réduire de 33 % à périmètre constant les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2015.

53. Il convient de signaler la création d'un fonds pour l'adaptation par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali en décembre 2007. Ce fonds a été doté d'un conseil d'administration qui comprend parmi ses membres les Tuvalu, la Jamaïque, Cuba et les Maldives. Son conseil d'administration s'est déjà réuni deux fois en 2008 pour adopter les règles et critères qui encadreront l'accès aux crédits du nouveau fonds.

54. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a proposé de proclamer 2009 « Année des changements climatiques dans le Pacifique ». Il a préparé pour 2009 une campagne régionale de sensibilisation qui vise à mieux faire comprendre la problématique des changements climatiques aux décideurs et aux populations en appelant l'attention, de façon prioritaire, sur les mesures à prendre dès aujourd'hui pour « éviter une situation ingérable et gérer une situation inévitable ». Les objectifs de cette campagne sont les suivants : proposer des mesures régionales, nationales et

locales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets; encourager un changement des comportements; sensibiliser la communauté internationale à l'importance de soutenir les actions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets menées dans la région; et faire incorporer les préoccupations et les besoins de la région dans les déclarations de la quinzième Conférence des Parties.

55. Sur le plan de la réduction des risques liés aux catastrophes et de la gestion des catastrophes, le Centre du PNUD pour le Pacifique s'emploie, en collaboration avec des partenaires comme la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, à développer et mettre en exploitation le dispositif Pacific Disaster, qui est une base de données régionale de gestion des risques liés aux catastrophes offrant des informations et des données de référence sur les catastrophes naturelles aux fins de prévention et de protection civile. Des plans d'action nationaux pour l'institutionnalisation de la gestion des risques liés aux catastrophes ont été mis au point pour Vanuatu et les Îles Marshall dans le cadre d'une collaboration animée par la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et à laquelle ont participé le secrétariat du Forum, le Programme régional océanien de l'environnement et d'autres partenaires du développement.

56. Avec l'appui du Gouvernement australien, le Programme régional océanien de l'environnement a organisé la deuxième réunion du Comité consultatif scientifique et technique et la première réunion du Comité directeur du Centre régional océanien sur l'application commune des conventions de Bâle et de Waigani. Des ateliers de formation sur les effets de la pollution maritime ont été organisés à Kiribati, dans les Îles Marshall, à Nioué, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans les Îles Salomon, dans les Tonga et à Vanuatu. Ces ateliers ont notamment permis de préparer une mise à jour des plans nationaux de prévention de la pollution des mers ainsi que l'harmonisation de la loi type concernant la prévention de la pollution des mers avec les conventions de l'Organisation maritime mondiale.

57. Le secrétariat de la Communauté des Caraïbes a continué d'apporter son concours à la création et au lancement du mécanisme régional de coordination de l'application de la Stratégie de Maurice. Il a collaboré avec les organisations régionales concernées et les États membres à mettre au point le projet de grand écosystème marin des Caraïbes financé par le Fonds pour l'environnement mondial. Il participe activement à la préparation du programme de travail de la Commission de la mer des Caraïbes, que les États membres de la région des Caraïbes ont chargée de protéger les ressources marines régionales.

58. La Communauté des Caraïbes a soutenu les nombreuses activités de ses États membres visant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Une stratégie régionale des Caraïbes sur les changements climatiques est en cours d'élaboration et un groupe de travail régional a été constitué pour soutenir les délégations des Caraïbes dans les négociations de la phase du Protocole de Kyoto postérieure à 2012. Le secrétariat de la Communauté a apporté son concours technique à un « atelier international sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le secteur du tourisme ». Un groupe de travail spécial a été chargé de réfléchir à la gestion des ressources en eau douce des pays de la région, notamment dans la perspective des sécheresses et des pénuries d'eau douce associées aux changements climatiques. À leur réunion de juillet 2008, les

chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont discuté des liens entre les changements climatiques, l'énergie et la sécurité alimentaire.

59. Le secrétariat de la Communauté des Caraïbes étudie les termes d'un projet de mémorandum d'accord avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Il appuie la préparation de programmes et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Il continue d'aider l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe à appliquer sa stratégie globale de gestion des catastrophes et son programme-cadre pour la période 2007-2012.

60. Maurice a préparé sa communication nationale initiale au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et met la dernière main à son plan d'action face aux changements climatiques et à son inventaire des besoins techniques. Une politique nationale de l'énergie assortie d'un plan d'action pour la période 2008-2025 axé sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie est en cours d'achèvement.

61. Maurice se dote actuellement d'une stratégie nationale globale de réduction des risques de catastrophe et a soumis un plan d'action anti-tsunami qui comprend une étude approfondie des risques et vulnérabilités et prévoit diverses mesures d'atténuation des effets.

62. Sur le plan de la gestion des ressources côtières et marines, un plan stratégique régional de gestion des eaux de ballast a été dressé, qui vise à réduire au minimum les apports d'organismes aquatiques nuisibles et à renforcer les moyens d'intervention dans la région. Un colloque national a été organisé en 2008 avec l'aide de l'OMI pour mieux faire connaître l'obligation de gestion des eaux de ballast et les implications techniques de la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires. Des campagnes de sensibilisation et des enquêtes initiales destinées à fournir des données de référence sont en cours d'exécution.

63. Du côté de la diversité biologique, Maurice conduit des programmes d'élevage en captivité et de transplantation d'espèces endémiques. Un projet de banque de semences a été lancé et plus de 150 variétés de plantes indigènes ont été cueillies et mises en banque. Un plan stratégique de contrôle des espèces envahissantes dans l'intérêt de l'agriculture, de la diversité biologique et de la santé a été mis au point et des programmes d'élimination des algues envahissantes sont en place dans les zones de conservation de la biodiversité.

64. Pour renforcer la sensibilisation au développement durable dans le milieu scolaire, l'Institut d'éducation de Maurice met au point un nouveau programme d'enseignement secondaire du premier cycle qui fait du développement durable un thème transversal. Dans ce contexte, il s'emploie à inscrire les travaux pratiques de sciences et techniques dans une perspective de respect de l'environnement et de développement durable.

65. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a sélectionné Maurice parmi les pays pilotes qu'il aidera à mettre au point un programme national et un plan d'action pour la consommation et la production durables. Le PNUE et le Ministère de l'environnement ont signé en mai 2007 un mémorandum d'accord aux termes duquel le programme devait être prêt en juillet 2008. Le programme national de Maurice pour la consommation et la production durables se trouve actuellement au stade final de son élaboration.

66. La politique nationale de l'environnement de 2007 prévoit elle aussi l'adoption de stratégies et de politiques d'appui à la consommation et la production durables. Le Ministère de l'environnement a constitué des groupes de travail réunissant les parties prenantes concernées pour élaborer les plans d'action des secteurs prioritaires.

67. Un audacieux programme de réformes introduit dans le budget 2006-2007, qui était axé sur la création d'un environnement économique national et régional favorable à l'investissement et sur la réduction de la pauvreté, a eu un impact positif sur le produit national brut de Maurice, lequel a affiché une croissance de 5,4 % en 2007. Les principaux moteurs de cette croissance ont été le tourisme, les services financiers, le bâtiment-travaux publics et le secteur secondaire, notamment les zones franches industrielles pour l'exportation. L'amélioration de l'environnement économique obtenue grâce à l'élimination de certains goulots d'étranglement qui entravaient le bon fonctionnement des marchés de produits et de facteurs de production et de certaines infrastructures importantes a débouché sur une reprise de l'investissement et des flux de capitaux.

68. Plusieurs facteurs internes et externes continuent cependant d'avoir un impact négatif sur les prix, l'épargne et l'emploi à Maurice. L'évolution récente des cours des produits de base, notamment le pétrole et les produits alimentaires, conjuguée aux rigidités des marchés de facteurs de production locaux, a stimulé l'inflation. Ce phénomène pèse considérablement sur le pouvoir d'achat de la population, notamment de ses catégories à faible revenu et de ses catégories vulnérables.

69. Des études récentes ont signalé la persistance de poches de pauvreté dans certaines zones périphériques et régions côtières de Maurice et sur l'île Rodrigues. Un comité spécial pour l'élimination de la pauvreté absolue a été constitué et chargé d'étudier les besoins spécifiques des populations pauvres afin de pouvoir leur apporter d'urgence une aide appropriée à ces besoins. Le Gouvernement a pour objectif global d'éliminer la pauvreté absolue dans un délai de 7 à 10 ans.

70. Dans le cadre d'un projet d'adaptation du secteur de l'eau aux changements climatiques, le Gouvernement des Seychelles se propose de régler le problème de la pénurie d'eau par un éventail très large de mesures, parmi lesquelles des mesures d'économie de l'eau et la construction d'équipements. Il élabore aussi un projet d'adaptation des zones côtières aux changements climatiques, qui vise à intégrer ce facteur dans tous les plans concernant la zone côtière et à mettre en place des mesures d'adaptation à long terme qui augmenteront la résilience de la zone concernée face aux changements climatiques. Ce projet a été inspiré par les conclusions de la communication nationale initiale des Seychelles au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces conclusions font en effet de la vulnérabilité des zones côtières de l'archipel aux changements climatiques une question à régler en priorité au cours des prochaines années.

71. Une politique nationale de gestion des catastrophes a récemment été élaborée avec l'appui du PNUD. Cette politique servira de catalyseur afin d'intégrer la gestion des catastrophes et les activités de réduction des risques dans les programmes et les activités du Gouvernement. Il y aura également des références mutuelles entre cette politique et les autres politiques nationales telles que la politique de planification de l'utilisation des terres. La politique de développement des infrastructures dans les villes extérieures, qui régit les méthodes de construction

visant à résister à des conditions météorologiques négatives, a été approuvée en 2007.

72. Les Seychelles continuent à participer activement au groupe de coordination intergouvernemental qui a pour objet de mettre en place le système d'alerte au tsunami dans l'océan Indien. Le système devrait devenir opérationnel à la fin de 2009, permettant ainsi à tous les pays touchés par le tsunami de 2004 de consulter et de partager les données concernant les risques de tsunami et l'état d'alerte.

73. Conformément à l'objectif à long terme du Gouvernement seychellois visant à créer un nombre maximal de zones marines protégées, afin de parvenir à la durabilité des ressources marines proches du rivage et de maintenir la diversité biologique marine, six zones ont été désignées, couvrant une superficie de 3 457 hectares. Les zones marines protégées ont été très efficaces non seulement pour préserver les stocks de poissons, mais également pour améliorer le potentiel de reproduction et de croissance et les paramètres des populations.

74. On reconnaît également qu'il faut développer les capacités pour une gestion durable des terres et l'établissement d'écosystèmes agricoles autonomes en renforçant les systèmes fonciers communaux et la planification de l'utilisation traditionnelle des terres et les pratiques de culture, d'élevage et d'aquaculture, en tenant compte de l'accroissement de la concurrence pour les ressources foncières venant du tourisme, de l'urbanisation et d'autres activités. Un projet concernant un Système d'information géographe visant à une meilleure gestion des terres agricoles a été lancé et il sera achevé d'ici à décembre 2008.

75. En octobre 2007, les Seychelles ont lancé une stratégie de développement agricole pour la période 2007-2011, centrée sur des systèmes de production alimentaire des terres, où les Seychelles ont un avantage comparatif. La stratégie est fondée sur la production de différentes denrées alimentaires, et identifie les principaux problèmes liés aux terres, et entrants et aux fournitures, aux infrastructures agricoles, aux politiques et à l'appui institutionnel, à la législation, à la commercialisation, à l'information et à la mise en valeur des ressources humaines. En mai 2008, les Seychelles ont en outre lancé leur stratégie de sécurité alimentaire pour la période 2008-2011, en prenant des mesures sur la base de la stratégie de développement agricole.

76. Des préoccupations ont été soulevées au sujet de la propagation d'espèces étrangères envahissantes et des changements climatiques qui continue à poser des problèmes pour la diversité biologique des Seychelles. Le Gouvernement est en train de revoir la législation pour faire en sorte que la diversité biologique du pays soit maintenue. Un projet financé par le Fonds mondial pour l'environnement a été lancé afin de traiter les problèmes de sécurité biologique et de changement climatique. Il est nécessaire de renforcer les capacités locales pour mettre en œuvre de tels projets. Il y a de nombreuses difficultés résultant du manque de qualifications humaines et du manque de ressources financières pour mettre en œuvre des programmes environnementaux. L'importance attachée aux changements climatiques est démontrée effectivement par l'initiative prise par le Président des Seychelles pour lancer la Fondation concernant l'augmentation du niveau de la mer, un forum où les petits États insulaires en développement peuvent échanger des connaissances au sujet des problèmes de changement climatique.

E. Appui international

77. Le Gouvernement australien a pris de nouveaux engagements accrus envers ses partenaires des îles du Pacifique. Les partenariats pour le développement dans la région du Pacifique sont un élément central du nouvel engagement de l'Australie dans cette région. En raison de son ferme appui envers les objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement australien est déterminé à accroître la quantité et la qualité de l'aide publique au développement de l'Australie et il continuera à accroître l'aide étrangère afin de parvenir à l'objectif de 0,5% du produit intérieur brut d'ici à 2015-2016. L'accent sera mis sur les investissements dans des secteurs clefs comme la santé, l'éducation de base, l'eau, l'assainissement, l'environnement et les changements climatiques. L'Australie continuera à collaborer étroitement avec les pays en développement, en particulier dans la région du Pacifique.

78. Les partenariats pour le développement dans la région du Pacifique seront fondés sur des principes tels que le respect mutuel et le partenariat, en reconnaissant le principe du développement contrôlé par les pays, et de la responsabilité mutuelle, en mettant surtout l'accent sur la responsabilisation. L'Australie a entamé des consultations avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Samoa en vue d'établir des cadres de partenariats.

79. Un ensemble d'initiatives centrées sur le Pacifique servira à établir les partenariats pour le développement dans la région du Pacifique, comprenant des liens avec les principaux domaines de la Stratégie de Maurice. Un programme foncier pour le Pacifique permettra de réduire les conflits fonciers et de mettre les terres à la disposition du développement. Un fonds régional pour les infrastructures dans le Pacifique permettra de mettre en place des infrastructures de base mieux entretenues et plus fiables dans les pays insulaires du Pacifique, d'accroître les possibilités d'emploi local pour les jeunes et d'améliorer la fourniture de services dans les zones rurales et les coûts commerciaux. Grâce à une initiative sur les capacités du secteur public dans le Pacifique, on appuiera la création d'un secteur public mieux formé et plus efficace et de nouvelles politiques de développement seront appliquées dans le Pacifique, avec des liens renforcés entre les institutions australiennes et leurs homologues des pays du Pacifique.

80. L'Australie s'est également engagée à resserrer sa coopération avec la Nouvelle-Zélande pour la planification et la mise en œuvre de son assistance au développement dans la région du Pacifique et pour une collaboration étroite avec les banques multilatérales de développement. On est en train de mettre au point un programme harmonisé qui comprend une collaboration en matière de données de base sur le développement et d'indicateurs de gouvernance. Une stratégie de pays conjointe pour les Îles Cook pour la période 2008-2017 convenue récemment par le Gouvernement des Îles Cook, l'Agence australienne pour le développement international et l'Agence néo-zélandaise pour le développement international en est un exemple. L'Australie va également investir 150 millions de dollars australiens sur une période de trois ans, dont 35 millions en 2008-2009, afin de satisfaire des besoins hautement prioritaires en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les pays vulnérables du Pacifique.

81. Le Danemark continue à appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade grâce à des activités entreprises dans le Pacifique. L'accent a été mis sur

la promotion du développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le Danemark a fourni 1,9 million de dollars des États-Unis à la SOPAC afin de mettre en œuvre le projet relatif aux politiques énergétiques et à la planification d'une action stratégique pour les îles du Pacifique, qui sera achevé en 2008. L'objectif du projet est d'améliorer les capacités dans 14 petits États insulaires en développement du Pacifique pour élaborer des politiques énergétiques nationales concrètes. Un appui aux petits États insulaires en développement a également été fourni par le biais d'organisations non gouvernementales danoises, pour des activités centrées sur l'assistance technique et une banque de données sur les énergies renouvelables.

82. La Norvège a alloué 2,5 millions de couronnes norvégiennes au projet intitulé « Many Strong Voices », qui établit des liens entre la recherche et le plaidoyer en vue d'améliorer les connaissances et les qualifications pour une adaptation aux changements climatiques, et a permis des échanges de compétences et de connaissances, afin d'améliorer les capacités des collectivités côtières pour s'adapter aux changements climatiques, entre les petits États insulaires en développement et les collectivités de l'Arctique. Seize pays arctiques et insulaires sont actuellement impliqués activement dans ce projet. La première année du projet a été achevée avec succès. La Norvège a l'intention de continuer à appuyer cette initiative.

83. La Norvège a également alloué 36 millions de couronnes norvégiennes au programme relatif au plateau continental du PNUE et de Grid Arendal. Ce programme vise à fournir aux petits États insulaires en développement en particulier les données nécessaires pour demander à la Commission sur les limites du plateau continental une expansion du plateau continental au-delà de 200 milles nautiques.

84. Le Gouvernement islandais a organisé une table ronde de haut niveau et un forum commercial et d'investisseurs sur la coopération internationale en vue du développement durable dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, tenus à la Barbade en mars 2008. Ces réunions ont permis d'identifier des domaines d'intérêt mutuel afin d'accroître la coopération, à savoir l'utilisation durable des ressources naturelles, les changements climatiques, les sources d'énergie renouvelables, la gestion de la pêche, le renforcement des capacités et la promotion des femmes. Ces réunions, auxquelles ont assisté 16 petits États insulaires en développement des Caraïbes, le Gouvernement islandais, des organisations intergouvernementales régionales, le Département des affaires économiques et sociales et plusieurs programmes et organismes des Nations Unies, ont jeté les bases d'une coopération plus étroite et du développement de partenariats entre l'Islande et la région des Caraïbes.

85. Le secrétariat du Commonwealth, en collaboration avec le PNUE et l'Alliance des petits États insulaires, et avec l'appui technique de la Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement, a organisé un atelier pour renforcer les capacités des négociateurs climatiques des petits États insulaires en développement à Windsor (Royaume-Uni) en mai 2008.

86. L'atelier avait pour objet d'approfondir la compréhension des négociateurs climatiques en ce qui concerne les questions traitées au cours du processus actuel de négociation, et les initiatives politiques plus larges entourant ces négociations; d'établir une liste des principales lacunes techniques en matière d'information que les petits États doivent combler pour améliorer leur participation au processus de négociation; d'examiner les résultats escomptés prioritaires pour les petits États

dans les négociations sur les changements climatiques; et d'élaborer une stratégie pour l'avenir et un plan d'action concret afin d'appuyer les petits États dans le processus de négociation. L'atelier a tenu compte du besoin de renforcement des capacités de négociation exprimé par les petits États insulaires en développement, en particulier en ce qui concerne les négociations en cours sur les changements climatiques.

87. L'Institut international des océans a continué à établir des partenariats afin d'appuyer le développement durable des petits États insulaires en développement. Une contribution essentielle a été la formation dispensée grâce au réseau de centres opérationnels de l'Institut. Les stages offerts comprenaient un programme de formation sur la gouvernance des océans. L'Institut a également continué à offrir la bourse d'études Dianielle De St. Jorre qui permet à une femme d'un petit État insulaire en développement de suivre un cours lié à la mer au niveau tertiaire. Grâce à son programme intitulé OceanLearn, l'Institut s'efforce d'établir des partenariats afin de dispenser une éducation et de renforcer les capacités pour le développement durable des ressources océaniques. Parmi les cours organisés avec succès en 2007, il y a eu un atelier sur la pêche responsable à Fidji, un stage de formation sur la mise en place et la gestion de zones marines protégées aux Îles Salomon et un programme de renforcement des capacités sur les zones marines protégées à Fidji.

88. L'Institut a également un programme sur la mer pour les femmes et les jeunes visant à accroître la participation et les capacités de ces groupes dans les affaires océaniques et côtières. Les projets comprennent notamment un stage de formation concernant une initiative relative à de nouvelles sources possibles de revenus pour les femmes du Pacifique et un site Web destiné aux enfants. Parmi les autres programmes, on peut citer un projet de gestion et de gouvernance des ressources destiné aux collectivités de l'île de Gau (Fidji) et des stages de formation sur la dynamique des écosystèmes et la délimitation des frontières maritimes offerts par un institut à Cuba.

III. Conclusions et recommandations

89. **Il ressort clairement que des efforts concertés sont déployés aux niveaux national, régional et international afin de promouvoir l'application de la Stratégie de Maurice. Un appui continu en vue de la mise au point et du renforcement de stratégies nationales de développement durable permettra de renforcer les capacités nationales en vue d'une administration du développement plus efficace et plus cohérente. À cet égard, on continuera à fournir un appui à la conception et à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable dans les petits États insulaires du Pacifique, et la possibilité de réaliser des projets similaires dans d'autres régions sera activement examinée.**

90. **Les travaux supplémentaires sur la mise au point d'un cadre pour l'intégration et le suivi de l'application de la Stratégie de Maurice se poursuivront, tout en encourageant son application coordonnée avec les stratégies et plans existants de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Une attention particulière sera accordée aux défis en matière de capacité que les petits États insulaires en développement**

continuent à rencontrer dans leurs efforts pour mettre en œuvre la Stratégie de Maurice.

91. **Au cours de l'année écoulée, une attention particulière a été accordée aux graves conséquences des changements climatiques sur le bien-être et la sécurité des petits États insulaires en développement. La décision prise par l'Assemblée générale, au paragraphe 12 de sa résolution 62/291, d'examiner à sa soixante-cinquième session les progrès réalisés pour traiter des vulnérabilités des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice est donc à la fois pertinente et opportune. Au cours de l'année prochaine, une attention considérable sera accordée aux préparatifs de cet examen.**